
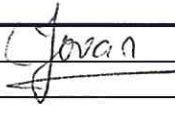
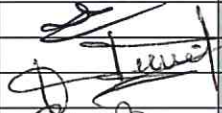

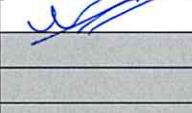


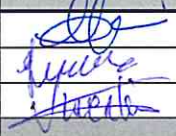
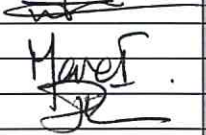
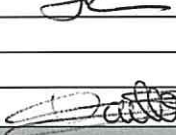
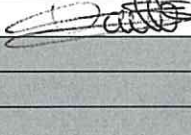




PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Jeudi 27 Avril 2017

Séance n° : 5

Désignation	Présents	Emargement	
		Titulaires	Suppléants
Equipe de Direction de l'Etablissement	M. ROUSSEAU		
	Mme PLANCHAIS		
	Mme GREGOGNA		
	Mme NAU		
Représentant de la collectivité locale	Mme CHESNEAU	EXCUSEE	
	M. MAINGOT		
Représentants de la commune (groupement de communes)	Mme JOUAN (titulaire)		
	M. GENTILS (titulaire)		
	Mme CHRETIEN (suppléante)		
Personnalité Qualifiée	M. DUTOUR		
Représentants des Personnels d'Enseignement et d'Education	M. COURTIN		
	Mme DELRUE		
	Mme DENIEL		
	Mme GANDON		
	Mme PELOU		
	M. PETIT		
	Mme POIRIER		
	Mme BELLOTTE		
	M. CARRE		
	M. GAUTIER		
	M. GUILLOIS		
	M. HAMON		
	Mme HENRY		
	Mme MASSONNEAU		
Représentants des Personnels A.T.O.S.S.	Mme CHEVALIER		
	Mme GOURDON		
	M. VINCENT		
	Mme BOCHE		
	Mme SABIN		
Représentants des Parents d'Elèves	M BAGNAUD		
	Mme CAIL		
	Mme DARET		
	M. ELAIN		
	Mme GANDON		
	M. MICHEL		
	M. TAILLEBOIS		
	Mme CLEMOT		
	Mme GAUDIER		
	Mme GOURIOU		
	Mme JOUSSAUME-DUFOUR		
	Mme MOTTIN		
	Mme PIET		
Mme SOUDAY			
Représentants des Elèves	M. BAUDOUIIN G.		
	Mme GANDON M.		
	Mme MAILLART O.		
	M. MARION P.		
	Mme AUBERT C.		
M. AUBERT P.			



PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 27 avril 2017

Collège Jean RACINE

N° de la Séance : 5

Le Principal

Présidence : M. Rousseau

Secrétariat : les professeurs

Téléphone
02.41.39.13.92
Fax
02.41.39.17.92

Séance levée à : 20h30

QUORUM : 16

Ce.0491645x@ac-
nantes.fr

Membres présents : **20**

Rue du Stade
4170 St Georges sur Loire

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'Administration
I – Conseil d'Administration II - Organisation pédagogique III –Affaires financières III – Question diverse		

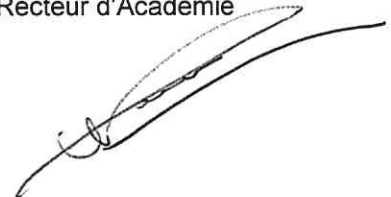
Le Président :

Le Secrétaire,

Transmis à M. le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale

Transmis à M. Le Recteur d'Académie

Le

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 27 avril 2017

N° de la séance : 5

<p><u>NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> Feuille 1</p>	
<p><u>ORDRE DU JOUR :</u></p> <p><u>I - Conseil d'Administration</u></p> <p>Approbation du procès verbal de la séance du 6 février 2017. Vote à l'unanimité.</p> <p><u>II – Affaires financières:</u></p> <p><u>1. signature de l'atelier théâtre :</u> Explications du professeur de français: 25 élèves de 4è volontaires pour 2 parcours en partenariat avec le Quai, interventions de comédiens professionnels et spectacles vus. Participation au Printemps des collèges.</p> <p>- vote pour autoriser la subvention de l'atelier théâtre: vote à l'unanimité. - vote pour demander 30 euros aux familles: vote à l'unanimité.</p> <p><u>2. Répartition de la subvention des crédits pédagogiques:</u> Répartition du budget de 20 489 euros entre les carnets de correspondance, les droits à la copie et les manuels (sciences et langues). Le besoin en manuels papier sera couvert pour l'année scolaire prochaine mais pas de possibilité de réassort ni de licence numérique.</p> <p>Question d'un représentant des parents : Est-il possible d'avoir une dizaine de manuels de Maths au CDI à disposition des élèves ?</p> <p>Vote à l'unanimité.</p> <p><u>3. Convention entre le collège et le club escalade Loire Layon.</u> Location de matériel mis en sécurité pour 250 euros. Vote à l'unanimité.</p> <p><u>4. Compte- financier 2016 :</u></p> <p>M. Le Principal explique que les réserves disponibles actuelles sont de 19 371,82 euros, soit une gestion autonome du collège pendant 23 jours (la norme est de 60 jours). Il explique que des fonds ont été détournés. Une plainte a été déposée par le collège le 13 octobre 2016 pour un détournement de 11 000 euros environ. Dans l'état actuel des investigations, le contrôleur des finances publiques évalue le détournement à 45 000 euros environ depuis 2013. Les conséquences pour le budget actuel est un manque d'investissement d'environ 10 000 euros pour cette année. Après enquête, des objets ont été préemptés dont un four, un appareil photos (valeur 1000 euros) , une machine à coudre... dont un prochain C.A fixera le montant afin de les revendre après accord juridique. L'agent comptable précise qu'il a porté plainte pour abus de confiance.</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 27 avril 2017

N° de la séance : 5

<u>NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> Feuillet 2	
<p>L'agent comptable explique le budget. Les parents notifient que lors des précédents C.A malgré leurs demandes de précision qui montraient du doigt certaines incohérences du budget, les questions étaient éludées...Notamment la gestion de la cantine où le coût de l'assiette était inférieur à la norme des autres collèges. Dans le compte financier, on peut remarquer que la ligne "frais de réception" apparaît deux fois. Ceci est un exemple des jeux d'écriture qui ont servi à masquer la fraude. Il a été remarqué que la consommation de l'eau semble très élevée pour 2016 sans pouvoir imputer cette hausse à la fraude.</p> <p>Vote pour le budget: 15 abstentions 7 pour</p> <p>III. Questions diverses:</p> <p>1) Le document "Plan Particulier de Mise en Sécurité" (PPMS) publié sur e-lyco n'est pas à jour et correspond à l'année 2015-2016. En effet, certains NOMS indiqués comme des personnes formées aux premiers secours, ne font plus parties des effectifs du collège. Une mise à jour est-elle envisageable cette année, et à chaque année scolaire ? Réponse : La mise à jour a été récemment effectuée. Nous procéderons à un exercice d'évacuation quand l'ouverture de secours que nous avons demandée sera opérationnelle.</p> <p>2) Lors du CA du 06 février 2017, avait été évoqué qu'une commission sécurité devait se réunir en mars 2017. Qu'en est-il des remarques et/ou conclusions des professionnels présents face au dispositif de sécurité présenté par le collège ? Réponse : La date de la Commission de sécurité est le 4 mai à 14h30. D'ores et déjà nous apportons une précision sur la situation des élèves à mobilité réduite. Le capitaine CALVEZ de la Commission de sécurité fait une distinction claire entre l'exercice de sécurité et l'incendie lui-même. En cas d'incendie « tout le monde descend » car le risque résultant de l'incendie est pour lui supérieur à tous les autres. Si une famille tenait cependant à ce que l'enfant reste dans les étages il lui faudrait un écrit de la famille. En cas d'exercice incendie. Le Capitaine Calvez met en avant la notion de sur-accident et suggère que les enfants à mobilité réduite soient maintenus dans les étages et regroupés sous l'autorité d'un adulte.</p> <p>3) L'application de la réforme du collège s'applique pleinement sur tous les niveaux à partir de ce 3ème trimestre. A ce jour, aucune note "classique" n'est saisie sur e-lyco. Quid de la mise en place du livret scolaire des élèves dans le cadre de</p>	

cette réforme au 3ème trimestre ? Et notamment pour les parents d'élèves de 3ème avec le DNB en juin, avec le suivi du contrôle continu sur 400 points (méthode d'évaluation classique par des notes sur les 1ers et 2èmes trimestres) ?

Pouvons-nous avoir des informations/remarques qui ressortent des conseils pédagogiques sur la mise en œuvre de la réforme dans notre collège ?

Réponse :

- Les 2 dispositifs phare de la Réforme, les EPI et l'Accompagnement personnalisé, sont évalués comme tous les autres objectifs pédagogiques que l'enseignant met en avant dans son enseignement. EPI et AP sont en reprenant les termes utilisés par le corps d'inspection « une autre façon de faire cours ». Ils ne font pas l'objet d'une évaluation spécifique.

- Le LSU (Livret Scolaire Unique) : la mise en place est chaotique car l'outil est en constante adaptation et les mises à jour sont quasi régulières. Nous avons cette année fait le choix de maintenir Sconnet notes en vigueur.

Des travaux et échanges pédagogiques sont prévus pour trancher avec les équipes sur les choix qui doivent être faits pour l'année à venir (compétences ou notes, sur un niveau ou tous les niveaux ; quel suivi à l'intérieur d'un cycle ; quels outils de liaison avec les familles ; ...)

- En ce qui concerne les évaluations de fin de cycle (fin de 6^{ème} et fin de 3^{ème}) ; l'outil LSU est imposé. Un document en direction des familles vient d'être publié. Il sera distribué dans le courant de la semaine 18.

Pour les 6^{ème} comme pour les 3^{ème} chaque enseignant doit proposer un positionnement pour chacun de ces élèves sur les 8 domaines du Socle (type de positionnement Niveau de maîtrise : - Insuffisant - Fragile - Satisfaisant - Très bon)

Le document du Ministère précise quelles matières sont concernées par quels domaines :

. Domaine 1 (1) (la langue française à l'oral et à l'écrit) TOUTES les matières sauf LV r sont concernées par l'évaluation

. Domaine 1 (2) (les langues étrangères) Seules les Langues vivantes évaluent le domaine

. Domaine 1 (3) (les langages mathématiques, scientifiques et informatiques) est évalué par TOUTES les matières sauf langues, musique et arts plastiques

. Domaine 1 (4) (les langages des arts et du corps) est évalué par Arts plastiques, musique, EPS et français

. TOUTES les matières évaluent le domaine 5 (Les méthodes et outils pour apprendre)

. TOUTES les matières évaluent 6 (La formation de la personne et du citoyen) ;

. Domaine 7 (Les systèmes naturels et les systèmes techniques) est évalué par MATHS, SVT, Techno, ScPhy ; et EPS

. TOUTES les matières évaluent le domaine 8 (Les représentations du monde et l'activité humaine)

Les positionnements seront faits par chaque enseignant, ils seront collectés, une synthèse sera faite avec le PP et les résultats seront présentés au Conseil de classe.

Pour les 3^{ème}, le positionnement donne lieu à une transformation en points pour évaluer le Contrôle continu qui porte sur 400 points (sur 700). Pour rappel :

- Insuffisant 10 pts
- Fragile 25 pts
- Satisfaisante 40 pts
- Très bonne 50 pts

4) Qu'en est-il de l'avancée de l'aménagement des WC + préau annexe à l'extérieur ?

Réponse : l'aménagement des WC et du préau sont encore à l'étude au CD49.

5) Le remplacement ou la réparation des 56 chaises défectueuses réparties dans différentes salles du collège est-il prévu encore cette année scolaire ?

Réponse : suite à un mail reçu du CD49, nous ne pouvons faire réparer les chaises cassées que 10 par 10 : elles sont portées par les AMP dans un local du CD49 réparées là-bas puis ramenées au bout d'un mois environ. C'est ainsi que la procédure nous a été présentée par le CD49. 10 chaises y ont déjà été amenées avant les congés de Pâques. Sinon nous n'avons pas les crédits pour les acheter sur nos fonds propres.

6) Quel est la suite donnée aux démarches judiciaires intentées contre X par le collège dans le cadre de la situation des irrégularités financières constatées sur les comptes de l'établissement ?

Réponse : présentation Compte fi.

7) En cas d'absence de l'infirmière scolaire, comment sont pris en charge les élèves malades ?

Réponse : Les élèves sont pris en charge par la VS. En cas de doute sur l'état de santé les parents sont contactés immédiatement.

8) Est-il possible d'interdire l'usage du téléphone portable par les surveillants pendant leurs heures de surveillance ?

Réponse : Mme Nau a abordé ce problème en équipe. Une discrétion absolue sera de rigueur.